

216C2807
FR0000060501-OP032-RO16

14 décembre 2016

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

CFAO

(Euronext Paris)

1. Le 13 décembre 2016, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société CFAO, déposée par BNP Paribas, agissant pour le compte de la société de droit japonais Toyota Tsusho Corporation (cf. D&I 216C2793 du 13 décembre 2016).

La note d'information conjointe de l'initiateur et de la société CFAO (visa n°16-586 en date du 13 décembre 2016) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué conjoint diffusé ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **15 décembre** au **29 décembre 2016** inclus. Le retrait obligatoire interviendra le **30 décembre 2016**.

Exane BNP Paribas se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Toyota Tsusho Corporation, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par l'initiateur. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

2. La cotation des actions CFAO sera reprise le 15 décembre 2016.